

## Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006 deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Ces aides attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 5 077,9 millions d'euros en 2008, ce qui correspond à un taux d'évolution de 44,6 % en prix courants et de 16,1 % en prix constants [1].

### Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont servi près de 56 millions de repas pendant l'année scolaire 2008-2009, en nette augmentation par rapport à l'année 2007-2008 qui avait connu une baisse de fréquentation du fait des grèves du deuxième trimestre [2]. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,85 euros pour 2008-2009, il sera de 2,90 à la rentrée 2009. En 2008-2009, les résidences universitaires ont accueilli plus de 157 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 200 et 400 euros par mois (aide au logement non déduite).

**Source :** Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

## Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce, quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL) qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

## [1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2008	2008/1995 en € courants	2008/1995 en € constants
<b>I - Aides de l'État</b>				
<b>A - Aides budgétaires</b>				
<b>(1) - Aides Directes</b>				
- bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 449,9	56,3%	25,5%
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 080,2	60,6%	28,9%
- Aide personnalisée au logement (APL) – Part de l'État	187,5	194,0	3,5%	-16,9%
<b>Total</b>	<b>1 787,8</b>	<b>2 724,1</b>	<b>52,4%</b>	<b>22,3%</b>
<b>(2) - Aides indirectes</b>				
- Œuvres universitaires	253,4	341,7	34,8%	8,3%
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	74,2%	39,9%
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	49,0	483,3%	368,3%
<b>Total</b>	<b>274,6</b>	<b>413,0</b>	<b>50,4%</b>	<b>20,7%</b>
<b>Total A (aides budgétaires)</b>	<b>2 062,4</b>	<b>3 137,1</b>	<b>52,1%</b>	<b>22,1%</b>
<b>B - Aides fiscales (2)</b>				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	29,2%	3,7%
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	185,0	48,0%	18,8%
<b>Total B (aides fiscales)</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 402,0</b>	<b>31,4%</b>	<b>5,5%</b>
<b>Total aides de l'État</b>	<b>3 129,5</b>	<b>4 539,1</b>	<b>45,0%</b>	<b>16,4%</b>
<b>II - Autres aides</b>				
<b>(1) - Versements des régimes sociaux</b>				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,0	40,5%	12,8%
<b>(2) - Versements des universités</b>				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE)	6,1	11,8	93,4%	55,3%
<b>Total des autres aides</b>	<b>381,2</b>	<b>538,8</b>	<b>41,3%</b>	<b>13,5%</b>
<b>Total général</b>	<b>3 510,7</b>	<b>5 077,9</b>	<b>44,6%</b>	<b>16,1%</b>

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

(2) Données 2007 y compris crédits d'impôts pour les prêts et exonération salaires étudiants.

## [2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	157 294
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 500	56 000